

# PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information  
Octobre 1999



n°13



*Authenticité & Tradition*



*Attelage au Sillon de Talbert*

## SOMMAIRE

- 3 – Le mot du Maire
- 4 – Rubrique sociale
- 5 – Aménagement du Bourg de PLEUBIAN
- 7 – Conservatoire du Littoral au Sillon de Talbert
- 8 – Domaine Public Maritime
- 9 – Bâtiments
- 12 – L'héritage ... La descendance maritime de la commune
- 14 – Le Foyer a eu son débarquement le 6 juin
- 15 – Transformations au Foyer-Logements
- 16 – Voirie
- 17 – Rendons hommage à nos Anciens
- 18 - Cap Armor et Animations
- 19 – Saison touristique - Affaires scolaires
- 21 – Jeunesse - Culture - Sécurité
- 22 - Sport
- 23 – Info-flash
- 24 – Info diverses

PLEUBIAN INFOS - Magazine d'informations  
Municipales  
Mairie 22610 PLEUBIAN - Tél. : 02 96 22 92 17  
Publication : 3 numéros par an  
Directeur de la publication : Loïc Mahé  
Impression : Imprimerie Chevalier, Perros-Guirec  
Tirage : 1 300 ex.  
Distribution : La Poste

## LE MOT DU MAIRE

### **SECURITE, SECURITE, APPEL A TOUS**

Les marins connaissent fort bien ce message régulièrement passé par les CROSS sur V.H.F. vous signifiant qu'il faut rester prudent, vigilant et solidaire.

C'est aussi celui que je lance, en effet, il ne se passe pas de semaine sans que l'on ne m'informe qu'à divers endroits de la commune un drame sur route a été par chance évité.

En cause la vitesse des voitures, camions et motos aux entrées du bourg de PLEUBIAN, l'Armor et Saint-Antoine.

Il est urgent d'agir et de sensibiliser la population à ces dangers, avant que l'irréparable ne se produise. Le conseil municipal a déjà été saisi et a débattu de ce problème dans sa globalité, une réunion de la commission " **VOIRIE - SECURITE** " avec les responsables de l'Equipement est programmée en octobre afin d'étudier les meilleures solutions susceptibles d'améliorer la sécurité de nos bourgs. Celle-ci aura un coût, il nous faudra l'assurer dans l'intérêt de tous : enfants, personnes âgées, etc...

Il est nécessaire que chacun en prenne conscience, c'est l'appel que je vous lance à travers ce bulletin municipal.

A nos rubriques habituelles, s'ajoutent divers articles concernant notre passé maritime : la descendance ... et son avenir ; détail de la Convention Cadre signée avec le Conservatoire du Littoral et les résultats étonnants de l'étude réalisée par le C.E.V.A. à la demande du Conseil Municipal.

Bonne lecture.

A bientôt.

**Loïc MAHE**

## RUBRIQUE SOCIALE

Nous poursuivons l'information comme l'actualisation de volets majeurs de la bibliographie d'Aide Sociale.

**A/ - LE REVENU MINIMUM D'INSERTION - R.M.I.** que l'on rapproche souvent à tort d'autres mesures tendant à pallier au chômage et entr' autre du Contrat Emploi Solidarité - C.E.S.

- le R.M.I. c'est une **prestation** sociale financée par l'Etat - payée par la Caisse d'Allocations Familiales ou selon le cas par la Mutualité Sociale Agricole - dossier transmis par le C.C.A.S. au Préfet.
- alors que le C.E.S. relève directement de la législation du Travail et concerne un salarié près d'un employeur (ANPE)

- Le R.M.I. c'est un minimum de revenu pour vivre
- Sauf exception (charge d'enfant) il n'est pas accordé au moins de 25 ans.
- Il donne lieu à l'établissement d'un Contrat d'Insertion qui attribue à la Commission Locale d'Insertion le droit de prévoir des stages, des activités d'intérêt général.....

Son montant :

1 personne vivant seule :  
2 502,30 F/mois

en couple marié ou non  
3 753,45 F/mois

**B/ - L'OBLIGATION D'ENTRETIEN - L'OBLIGATION ALIMENTAIRE - Sujet tabou -**

C'est souvent un domaine favorable aux critiques et suggestions qui n'est pas sans préoccupations juridiques et morales pour le C.C.A.S. surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier les contournements de la loi. Il n'est pas du pouvoir municipal de remédier aux manifestes lenteurs et peut-être aux craintes électorales de bien des responsables nationaux de toutes tendances. Pour donner plus de rigueur dans le domaine des obligations parents/enfants tout comme enfants/parents ? Ainsi que nous l'avons déjà écrit l'engagement au secret des débats auquel est soumis le C.C.A.S. coupe court à la moindre réponse aux critiques que soulèvent parfois des gens ignorant, les dossiers et souvent mal intentionnés à l'encontre des responsables locaux.

**C/ - L'AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT**

Nous avons traité dans le n° 12 du bulletin municipal, les subventions destinées aux travaux immobiliers pour usage locatif. Il peut en découler une aide personnalisée au locataire d'un logement qui est soumis à un bail conventionné, c'est-à-dire concernant une demeure dont les travaux d'amélioration ont donné lieu à une prime.

L'aide est variable selon les conditions de ressources - La demande est adressée à la Caisse d'Allocations Familiales. Elle est restreinte aux français et au territoire de la France.

**D/ - SOCIAL ET SCOLARITE**

- L'école étant obligatoire, l'attribution de prestations sociales est soumise à l'assiduité scolaire.
- **Les bourses nationales des collèges** variables selon les ressources des familles et le nombre d'enfants à charge.  
Plafond annuel des ressources - se situant :

*entre 49 127 et 94 475 F : de 1 à 5 enfants : bourse 354 F par trimestre scolaire*  
*entre 26 507 et 51 091 F : de 1 à 5 enfants : bourse 1 128 f par trimestre scolaire*  
*entre 9 361 et 18 001 F : de 1 à 5 enfants : 1 812 F par trimestre scolaire*

*Bourses des lycées et de l'enseignement supérieur :*

Les droits sont plus compliqués parce que s'ajoutent des calculs de points de charge selon différents critères créant des échelons et pour l'enseignement supérieur les bourses s'échelonnent de 0, avec exonération des droits d'inscription et des frais de sécurité sociale, jusqu'à l'échelon 5 avec 20 682 F.

# AMENAGEMENT DU BOURG

La municipalité travaille depuis plusieurs mois sur cet important projet de mise en valeur du bourg de PLEUBIAN, Monsieur GUILLO, urbaniste, a présenté à la commission ses premières analyses.

## I. - ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

Caractéristiques principales :

### *I. - Les bâtiments et leurs fonctions : (Planche I)*

Quelques entités :

Administration (Mairie - Poste)

Réunions (Salle des Fêtes). A part : " Maison des sages "

Commerces : Bars et Restaurant sur ou près de la Place Saint-Georges et de la place du Château

Autres commerces et magasins dispersés : Voir aussi Catena

Professions libérales (pharmacien, notaire) et banques, dispersés

Les écoles sont en lisière de la surface de l'étude.

Les épiceries sont excentrées.



### *II. - Paysages urbain : (Planche II)*

Eléments positifs :

- grand centre d'intérêt, surtout autour de la chaire à prêcher.
- immeubles ou constructions en général de qualité (Ex : place Saint-Georges)

Eléments négatifs :

- pas ou peu d'arbres de hautes tiges, seulement quelques bacs à fleurs.
- quelques bâtiments de qualité moindre.

### *III - Circulation : (Planche III)*

- circulation automobile non dirigée.
- stationnement peu dirigé (le long des trottoirs)
- circulation piétonne inexistant (sauf sur trottoirs étriqués, pas d'aires de repos)
- traversée piétonne difficile de l'axe de circulation Pleumeur-Gautier - l'Armor
- pas d'aire de repos
- problème du marché et fêtes avec voies parallèles. Blocage de la circulation les jours de marchés et les fêtes.

## 2. - PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Premières constatations :

- La circulation automobile et les stationnements sont à canaliser : ronds-points, îlots directionnels, etc....

- Les cheminements piétons (y compris handicapés) sont à aménager ou à créer.  
Traverser le bourg ne doit plus poser de problème majeur surtout avec aires de repos et guidage volontaire de la circulation.

Si cette circulation est dirigée, elle ne doit pas l'être au détriment des accès aux commerces ; au contraire ; certains de ceux-ci comme les bars et les restaurants pourront s'étendre en terrasse vers l'extérieur chaque fois que cela sera possible.

Quelques arbres de tige moyenne et bacs à fleurs feront la liaison et ajouteront à la qualité architecturale en accompagnement.

Dans l'esprit aires de repos et éventuellement de petits jeux d'enfants, on cherchera à animer le centre bourg pour les piétons qui pourront reconquérir un droit au cheminement danger.

Le Monument aux Morts, pourrait être recentré sur un square du Souvenir au Centre Bourg où les cérémonies pourraient prendre une autre importance. Il ne serait plus un endroit où l'on passe mais un centre où l'on pourrait s'arrêter et méditer.

Les deux monuments, la Chaire à Prêcher et le Monument aux Morts seraient tous deux mis en valeur. Les stationnements des voitures seraient écartés.

Quelques options ont été exprimées, même si le contexte foncier n'est pas tout à fait réalisé, mais ces options donnent des objectifs à plus ou moins long terme.

Attirer les populations locales et les visiteurs en leur donnant des services faciles à utiliser ne peut être que bénéfique pour l'ensemble et permettra de garder au centre les commerces locaux avec leur convivialité.

### 3. - AMENAGEMENT DE SECTEURS DETERMINES

Le plan de référence se réalisera par étapes en fonctions des disponibilités de financement et de la libération de terrains ou immeubles, cependant il est essentiel, pour le succès de l'opération et pour l'unité du bourg de penser complémentarité plutôt qu'opposition (exemple : piétons-voitures).

Les opérations ponctuelles devront toujours se rattacher à un ensemble.

Il est à noter qu'en dehors du centre bourg lui-même, il est capital d'étendre la réflexion sur des circulations parallèles avec le maximum de parking.

Ces circulations parallèles pour celles qui existent déjà, devront être renforcées et d'autres créées en procédant parfois à de courtes liaisons pour connecter des voies existantes.

Il est bien entendu capital pour que les voies tangentes au bourg, côté Est et côté Ouest, des stationnements y soient prévus ainsi que des liaisons piétonnes vers les commerces et activités diverses.

La circulation devra prendre en compte les accès aux écoles même si pour l'essentiel elles se trouvent un peu écartées du centre. Cela peut être considéré comme un avantage mais on devra avoir à l'esprit leurs cheminements vers le centre.

### CONCLUSION

Les grandes lignes de cet important et coûteux investissement ci-dessus développées ne sont pour l'instant que des orientations possibles à l'aménagement du bourg.

La réussite totale de ce projet ne sera possible qu'avec la participation de tous les Pleubiannais, commerçants et artisans, propriétaires fonciers et Elus.

Dans les prochains mois, la municipalité vous présentera en réunion publique cette pré-étude détaillée: vous pourrez ainsi intervenir et travailler à rendre notre bourg accueillant, fonctionnel, sécurisant.

# INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL (C.E.L.) SUR LE SILLON DE TALBERT

La municipalité négocie depuis maintenant trois ans avec le Conservatoire du Littoral, les conditions de son intervention sur le Sillon de Talbert et ses abords terrestres ; un projet de Convention Cadre a été présenté et accepté par le conseil municipal.

L'ancienne municipalité avait accordé au C.E.L. une zone de péremption de 27 hectares sans information et concertation des propriétaires concernés.

Nous avons souhaité pour notre part connaître les véritables intentions du C.E.L., sur les conditions de son intervention.

A la suite de diverses réunions en mairie ; à la salle des Chardons Bleus, en présence des propriétaires intéressés et de la population (volonté de transparence), des négociations ont eu lieu et abouties à l'établissement d'un projet de Convention Cadre accepté par le conseil municipal en date du 16 septembre :



## Projet de sauvegarde du Sillon de Talbert

Le Sillon de Talbert, est une formation remarquable constituant un élément unique du patrimoine que les partenaires de la présente convention se proposent de préserver et de mettre en valeur.

A cette fin, le Conservatoire du littoral a proposé, et la commune l'a accepté, la mise en place d'une zone d'intervention couplée avec une zone de péremption mise en place par le conseil général au bénéfice du conservatoire sur la zone du Sillon de Talbert et l'anse de mer Melen. Cependant, toute péremption sur les terres identifiées terres agricoles (suivant le plan ci-après annexé) lors d'une vente au prix des terres agricoles, au profit d'un agriculteur exploitant sera soumis à l'accord préalable de la commune.

Considérant les propositions du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et la délibération du conseil municipal de la commune de PLEUBIAN en date du 10 juin 1999, il est convenu ce qui suit :

**Article 1** – Le conservatoire s'engage à établir un projet de préservation et de mise en valeur du sillon de Talbert dans ce cadre :

*la sauvegarde du sillon de Talbert et le renforcement de son rôle protecteur seront une priorité ;*

*aucune procédure d'expropriation ne sera engagée dans la zone de péremption et sur la partie terrestre aux abords du sillon ;*

*la dimension économique du secteur sera prise en compte (agriculture, tourisme, activité goémonnière, activités liées à la mer).*

**Article 2** – La commune souligne sa volonté de travailler avec le conservatoire pour cet objet : elle s'associera à ce projet et participera activement à la détermination des objectifs, des méthodes et des moyens à mettre en œuvre.

**Article 3** – Toute modification à la présente convention se fera par avenant obtenant l'accord de deux parties.

**Cette convention cadre, les diverses garanties que nous avons tous obtenus du C.E.L. nous autorisent maintenant à travailler, ensemble et avec confiance, à la sauvegarde du Sillon de Talbert, concilier économie et environnement et privilégier une bonne gestion des espaces du Littoral.**

# DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le vaste Domaine Public Maritime situé près de nos côtes, la qualité des eaux en classe A attire de nombreux professionnels de la mer qui souhaiteraient s'installer sur notre littoral et bénéficier de concessions maritimes. S'il est vrai que le régime des exploitations de cultures marines relève de la compétence de Monsieur le Préfet, la commune, sollicitée pour avis simplement consultatif, se doit de rester vigilante.

L'étude commandée afin d'établir un inventaire des parcs à huîtres et à moules sur l'estran proche de PLEUBIAN a été présentée à la commission des affaires marines.

L'objectif de ce projet est, à partir de clichés aériens (U.L.M.) d'inventorier, de localiser, d'évaluer le linéaire et les surfaces des différentes concessions accordées entre le Sillon de Talbert et le chenal situé à l'est de l'île Vierge.

Les photographies numérisées, redressées et analysées nous permettent de disposer à PLEUBIAN d'un formidable outil moderne, évolutif et indispensable à la bonne connaissance de notre estran.

Il ressort de cette étude :

1. - que les conchyliculteurs (moules) utilisent totalement les surfaces autorisées soient : 23,62 hectares et 85 lignes posées.

La plupart étant correctement placées sur l'estran.

2. - que les surfaces accordées aux ostréiculteurs : 32,27 hectares. Ne sont utilisées qu'à hauteur de 8n65 hectares.

**Etonnant constat !**

Qui explique que certaines extensions aient lieu sur site alors qu'aucune nouvelle concession n'ait été accordée.

Les ostréiculteurs peuvent théoriquement s'étendre encore sur 23 nouveaux hectares et ce en toute légalité.

Cette étude, sur un sujet sensible, a suscité diverses réactions :

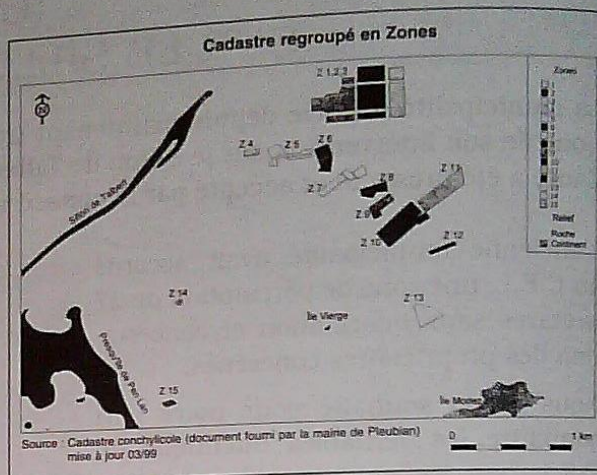
- de la part de la section Syndicale Régionale,
- des affaires maritimes,
- des concessionnaires,
- de la Préfecture.

La municipalité pour sa part affiche sa position :

Disposer d'un « cadastre maritime » fiable et évolutif adapté à la problématique conchylicole.

et précise : vouloir travailler en totale concertation avec les organismes d'état et les professionnels de la mer au développement des activités conchylicoles.

Sous réserves : - que l'estran reste pour nos concitoyens un véritable espace de liberté, et, que l'extension des concessions soit efficacement contrôlée.





# BATIMENTS

## Que faire des bâtiments menaçant ruine ?

Les maires sont souvent confrontés à des propriétaires qui abandonnent leurs biens sans y effectuer des travaux d'entretien, parfois pendant de nombreuses années. Ces immeubles abandonnés mettent en péril la sécurité des usagers et défigurent le paysage.

### 1. - Un arrêté de péril

Si le propriétaire d'un immeuble en état de ruine ne donne aucune suite aux courriers que lui adresse le maire, celui-ci dispose de différents moyens pour agir. Il peut, en application des articles L. 511.1 à L.511.4 du code de la construction et de l'habitation, prescrire la réparation ou la démolition de bâtiments menaçant ruine, **si l'état de péril provient de l'immeuble lui-même** (construction, défaut d'entretien) ou d'un dommage imputable à des travaux effectués par un voisin, à l'action d'un véhicule, d'un engin de travaux publics, etc.

Le maire peut aussi en vertu de ses pouvoirs de police (articles L. 131.2.6.°, L. 131.7. et L. 131.8 du code des communes repris dans le code général des collectivités territoriales) prendre **les mesures nécessaires pour faire cesser le péril**, si celui-ci provient d'un événement naturel (glissement de terrain, affaissement du sol, inondation, etc...) et d'une façon générale de toute cause étrangère à l'intervention humaine.

Si l'arrêté du maire a prévu la **démolition de l'immeuble**, le maire ne peut, en cas d'inaction du propriétaire, y faire procéder d'office sans l'**autorisation du tribunal administratif** (article L. 511.2. du code de la construction et de l'habitation).

### 2. - Recouvrement des frais avancés par la commune

L'autorisation du tribunal administratif permet à la commune de recouvrer **auprès du propriétaire** les frais qu'elle a avancés (article L.511.4 du même code). A défaut d'autorisation, les frais restent à la charge de la commune.

L'état exécutoire est notifié au propriétaire ou à ses ayants droit. En présence d'une copropriété ou d'une indivision, il convient de mettre les frais à la charge de l'ensemble des intéressés (arrêt du Conseil d'Etat du 18 mai 1988, ville de Toulouse) et de laisser le soin aux tribunaux judiciaires de statuer sur une éventuelle répartition (arrêt du Conseil d'Etat du 12 novembre 1990, Boillaud). En tout état de cause, il n'est pas possible de recouvrer la totalité des frais sur l'un d'entre eux, car il n'y a pas de solidarité automatique entre les indivisaires. **En cas d'insolvabilité** du ou des propriétaires, la commune peut recourir à l'**hypothèque**.

Attention : le pouvoir de police spéciale confiée au maire pour les édifices menaçant ruine (articles L.511.1 à L.511.4 et R.511.1 du code de la construction et de l'habitation) constitue une dérogation au droit selon lequel l'autorité municipale ne peut porter atteinte au droit de propriété immobilière. La loi limite donc le recours à cette procédure exceptionnelle au cas d'immeuble présentant un péril pour la sécurité publique et impose l'autorisation préalable du tribunal administratif pour exécuter les travaux de réparation ou la démolition prescrits par l'arrêté de péril.

### 3. - La procédure d'abandon manifeste

Si l'état de l'immeuble en ruine ne présente aucun risque pour la sécurité publique, le maire peut faire usage de la **procédure d'abandon manifeste** d'un bien (articles L.2243.1 à L. 2243.4 du code général des collectivités territoriales). Cette procédure (cf. dossier Lettre du maire n° 1108) peut déboucher sur l'expropriation de l'immeuble et de son terrain d'assiette.

La commune de PLEUBIAN a saisi l'opportunité d'acquérir un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> environ au lieu-dit « MEZ MELEN » (rue de Kermagen) avec l'objectif de faire édifier une première tranche de SIX logements locatifs et avec la possibilité de pouvoir doubler la capacité d'accueil dans une deuxième étape.

Cette première tranche comprendra :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| 1 T2 avec un loyer mensuel de | : 1 600 F |
| 3 T3 " "                      | : 1 750 F |
| 2 T4 " "                      | : 2 000 F |

les charges en plus et le garage 150 F.

- A noter que le terrain viabilisé est cédé à l'office H.L.M. du département pour le franc symbolique et que la dernière opération à PLEUBIAN date de 1995 (2 logements Place du Château).
- La superficie du terrain a permis de dégager six lots de 500 à 700 m<sup>2</sup> en vente libre au prix de 120F le m<sup>2</sup> T.T.C. (viabilisé) en l'étude de Maître LEYLAVERGNE (2 lots vendus avant le début des travaux).
- Dans le même ordre d'idée, un second terrain de 2 600 m<sup>2</sup> situé rue de Laneros (à côté de l'église de l'Armor) permettra de poursuivre la politique VOLONTARISTE de logements sociaux promise par l'actuelle équipe municipale.
- "Cerise sur le gâteau", l'immeuble KERLEAU fort de CINQ logements occupés a permis de renforcer le potentiel locatif communal.
- Toutes ces réalisations ne se font pas avec l'air du temps et le financement est important :

1. - Achat terrain «Mez-Mélen» + immeuble «KERLEAU»... 900 000 F
2. - Travaux pour viabiliser le lotissement..... 960 000 F
3. - Achat du terrain à l'Armor ..... 255 000 F

|                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| <b>TOTAL DEPENSES</b> | <b>2 115 000 F</b> |
|-----------------------|--------------------|

Qui dit dépenses dit recettes.

Dans un premier temps la location de l'immeuble KERLEAU permettra de récupérer mensuellement :

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| 2 T1 : 1 200 F X 2 : | 2 400 F        |
| 2 T2 : 1 700 F X 2 : | 3 400 F        |
| maison :             | 2 500 F        |
|                      | <u>8 300 F</u> |
| Garages : 150 X 3 :  | 450 F          |
|                      | <u>8 750 F</u> |

A l'année : 8 750 F X 12 = **105 000 F**

Un prêt de 1 000 000 F d'une durée de 20 ANS génère actuellement une annuité de 67 200 F

Autre rentrée : la vente de six lots :

120 F X 3 600 = **432 000 F**

- A ces recettes viendront s'ajouter la taxe d'habitation, les ordures ménagères, le foncier bâti et/nous espérons tous des couples avec enfants afin d'assurer la pérennité des écoles.



## L'HERITAGE ..... LA DESCENDANCE MARITIME DE LA COMMUNE (N° 3)

**DESCENDANCE** ... cela appelle dans l'histoire de PLEUBIAN, l'évocation d'une époque qui se situe il y a moins de cent ans, au cours de laquelle notre commune s'est transformée : c'est l'essor d'une agriculture primeuriste dont la production a bénéficié d'une naissante exportation maritime ; commerce et artisanat ont connu des progrès heureux ... c'était «avant-hier». Comme partout, le présent, le passé, et sans doute l'avenir, sont du domaine de l'interdépendance des générations – bien des concitoyens encore actifs sont les arrière-petits-fils voire même les petits-fils des gens dont nous relatons l'activité maritime.

Dans la parution précédente nous annonçons «de la sueur, des larmes, des rires» :

- *la sueur à la mer, c'est la ténacité à l'effort, mais aussi l'effet de l'angoisse, de l'angoisse dans les circonstances périlleuses.*
- *les larmes, souvent cachées, sont celles des séparations, de l'appareillage mais aussi des accidents de mer, et du pire, des naufrages.*

Nous avons reçu une lettre qui souligne le lien entre la Terre et la Mer : c'est l'émotion d'un garçon de 7 ans vivant à la ferme, qui un jour découvre à Port Béni un bateau ayant subi des avaries de tempête avant de trouver ce refuge. Le spectacle des hommes éprouvés ainsi que des dégâts au navire évoque la furie des vagues – le mât est en partie « amputé », des voiles déchirées ... une nuit passe ... le lendemain, l'enfant découvre des marins qui s'activent, et au moment du flot une voile prend place sur le mât rééquipé, et le bateau repart pour son aventure – tant d'efforts, de volonté, de courage, ont fait que le retraité actuel se souvient et a voulu témoigner – Merci Monsieur.

De la sueur, de l'angoisse sur la mer en période de guerre ce fut le sort de bien des Pleubiannais.

Prenons le vécu de deux jeunes de moins de 20 ans qui refusant la défaite de 1940 ont réussi à gagner l'Angleterre – les Forces Navales Françaises Libres. Après bien des quêtes, ils ont collecté un peu de carburant, leur choix s'est porté sur un bateau de Port Béni ...

Une nuit noire ... c'est décidé... on part ... à la rame bien entendu, car il y des postes de garde allemands en bordure de côte..., au-delà des Duono on veut lancer le moteur ... échec total, ... il manque une pièce – un peu de vent ... on risque d'être repéré mais il le faut, on hisse la voile ..... le jour vient – et aussi un avion ennemi qui les recherche – les balles de mitrailleuses criblent la coque, déchirent les voiles ..... aucun signe de vie à bord –nos braves laissés pour mort, l'avion s'en va. Mais indemnes, ils repartent, ils rament, rafistolent la toile - une rencontre, d'abord menaçante se termine par le bon contact avec un torpilleur Anglais ..... Ouf ! Bravo.

Des larmes – avons nous dit :

Elles sont souvent cachées mais combien de deuils ont fait pleurer la commune ! « Disparu en mer » ce fut le sort de bien des Terres Nevas, en pêche, comme en voyages, aller, d'avitaillement, vivres et courrier aux navires en campagne, et retour, les goélettes chargées de la morue salée.

- des veuves, des orphelins "Disparu en mer", le capitaine et son équipage de cette goélette sortant de chantier, pas encore baptisée – perdue corps et biens dans une tempête entre le Légué et PAIMPOL – aucun survivant du capitaine et de trois hommes d'équipage - une veuve de 28 ans – un enfant.

Une goélette, la "Frivole" manœuvrant pour entrer au port, mortellement coupée par un vapeur sombre rapidement – deux hommes sont montés au mât, l'inclinaison rapide du navire côté vapeur les précipite sur le pont de celui-ci, ce seront les deux survivants ; mais le capitaine (6 enfants) et trois hommes d'équipage sont victimes de cet "accident" de mer.

Fort heureusement certains événements de mer ne se traduisent pas en pertes humaines, alors qu'ils sont intensément pénibles, choquantes, pour leurs acteurs.

Il en est ainsi de la fin de la goélette « la Confiante » au cours de la guerre 14-18 plus précisément en 1917 - partie de Cardiff pour Le Légué - interceptée par un sous marin allemand, un coup de canon pour semonce - ordre de mettre le canot à la mer - puis à l'équipage de venir au navire ennemi - des marins allemands - prennent leur place et se rendent sur la Confiante - font le pillage complet - disposent des explosifs - regagnent leur navire --; les explosifs font leur sinistre besogne - nos Pleubiannais remontent dans le canot la Confiante sombre - le sous-marin plonge ; nos compatriotes seront secourus par un aviso anglais.

Nous avons vu le rapport de mer officiel, il est abrupt, et ne témoigne pas du tout de l'intensité dramatique éprouvée par nos compatriotes, puis par leurs familles.

Ainsi, ne fallait-il pas écrire qu'une descendance maritime ce n'est pas le seul récit de belles voiles mais le façonnage des esprits et des cœurs qui est transmis par l'Héritage.

En ce qui nous concerne, nous pensons qu'il faut poursuivre cette relation ; à vous de nous signifier en témoignant si cela vous intéresse.

## LA GOELETTE « FRIVOLE », du port de Tréguier, coulée au large de Boulogne

### Quatre disparus

LE HAVRE, 9 novembre. — (De notre correspondant particulier). — La goélette française *Frivole*, se rendant de Tréguier à Calais, fut abordée au large de Boulogne le 8 novembre, vers 5 heures, par le steamer *Leoville*, allant de Rotterdam au Havre.

La *Frivole*, ayant été coupée en deux par tribord avant, coula en une dizaine de minutes; quatre hommes ont disparu au cours du naufrage. Ce sont: le capitaine, le maître d'équipage, un matelot et un mousse.

Le matelot Clément Guillaume et le novice Legal Hyacinthe furent sauvés par le *Leoville* et débarqués au Havre dans la soirée d'hier.

## LE FOYER A EU SON DEBARQUEMENT

La presse a largement relaté la journée du 6 juin dernier, lorsque le Foyer a ouvert ses portes en créant un grand moment de rencontres, de découvertes et d'échanges.

Ce que les journaux n'ont pas dit c'est la façon dont cette manifestation a été préparée. En effet, le projet de « portes ouvertes » a germé au cours d'une réunion de l'association Tud Ar Vro et la première intention en était de faire connaître au public des aspects de la vie du foyer qui vont à l'encontre de beaucoup d'à priori ou d'idées reçues.

Les locataires du foyer ont souhaité montrer et dire ce qui leur tenait à cœur : il faut se préparer à venir vivre au foyer et parfois longtemps à l'avance, on peut emménager comme on le souhaite, apporter ses meubles, on peut recevoir, sortir et rentrer quand on veut, on se sent en sécurité, les animaux domestiques sont admis : le foyer est une maison ordinaire où on peut aussi se sentir chez soi.

Mais le personnel et les habitants du foyer ont aussi eu à cœur de faire connaître aux Pleubiannais les créations de quelques artistes souvent plus connus ailleurs qu'ils ne sont reconnus sur la presqu'île : qui connaissait vraiment les superbes marines de Jean-Pierre GUILLOU (le fils de Francis) ? qui avait pu approcher le talent et la simplicité de Lina MOREELS - qui n'a pas éprouvé de plaisir à se promener dans les couloirs du foyer ce jour-là ? Entre les maquettes de Jean KERLEAU mises en scène avec goût (et beaucoup d'énergie) par des membres de l'équipe du foyer et des aides à domicile du comité d'entraide - et en redécouvrant les paysages de Paul GEORGELIN ? Tous ces artistes et créatifs ont prêté leurs œuvres et les objets précieux de leur collection avec confiance et gentillesse : qu'ils soient tous remerciés (les Ateliers de la Presqu'île, le groupe de danse bretonne, les costumes, Guy PRIGENT et ses outils de pêche à pied, l'exposition du LRCB sur les algues, etc...), jusqu'aux gâteaux confectionnés au foyer par Yvon pour agrémenter le goûter dans le décor « bleu marine » de la salle à manger.

De l'avis de tous, cette journée fut bien accueillie et ce premier objectif de l'Association Tud Ar Vro ayant été atteint, il fallait penser au second objectif important de l'année : trouver les moyens de financer l'achat d'un caméscope pour créer un journal télévisé au foyer. Pour cela, une date avait été prise pour organiser un couscous à la rentrée. Là encore, ce sont les locataires du foyer qui ont trouvé et choisi eux-mêmes les « clients » pour ce couscous du 4 septembre :

Il fallait cinquante personnes et une bonne vingtaine de déçus ont dû renoncer pour s'être inscrits trop tard. Là encore, les talents du chef ont fait merveille : « J'en ai repris trois fois » confiaient certains. Les tablées familiales ont permis sans doute une convivialité plus détendue encore et le salon a pu être inauguré dans sa fonction de salle à manger avec succès : espace et clarté - Cela nous met en confiance pour les travaux et les futures transformations du foyer. En effet, il est prévu que le salon devienne effectivement la salle à manger après la construction de la nouvelle cuisine. Mais ceci est une autre aventure...



## TRANSFORMATION DE L'ARCHITECTURE DU FOYER-LOGEMENTS

L'opération, cette fois, est bien lancée. L'inventaire des ressources architecturales du foyer a permis de proposer une nouvelle organisation des espaces et une redistribution des locaux. L'histoire de l'immeuble est faite d'une succession de " collages " d'appartements et de locaux collectifs. Il fallait aujourd'hui recentrer les espaces techniques et réduire les distances pour y accéder, en évitant de créer de nouvelles longueurs de couloirs.

Les nouveaux plans déposés au permis proposent la construction d'une cuisine neuve prolongeant le salon actuel.

Ce salon -plus vaste et mieux centré que la salle à manger- deviendrait désormais l'espace " repas " au cœur de la maison à proximité immédiate de l'ascenseur.

Au-dessus de cette cuisine et de cette future salle à manger, quatre nouveaux appartements seront aménagés et deux autres en lieu et place de l'ancienne cuisine en rez-de-chaussée.

En échange, l'actuelle salle à manger deviendra un salon prolongé par la véranda, dont le volume sera légèrement réduit et rendu habitable, par une toiture et une isolation, et accessible, par une mise à niveau de son sol.

La situation du foyer en plein centre bourg doit valoriser cet accès à la véranda d'où l'on peut voir toute la vie et le passage de la rue de l'Armor. Il sera donc possible d'occuper cet espace avec un meilleur confort et de choisir entre l'intimité de son appartement, l'ambiance du futur salon (avec une petite cuisine familiale) ou l'ouverture sur le bourg dans la véranda. Pour les beaux jours, le choix sera bien sûr plus varié encore avec la possibilité de déambuler en toute tranquillité dans la cour intérieure qui sera aménagée avec des espaces verts, dans le jardin et le potager, sur le parking qui sera mieux protégé, ou de marcher vers le bourg en sortant par la véranda sans avoir de marches à franchir.

Ces transformations vont aussi permettre d'étendre les services du foyer vers les personnes âgées à domicile :

- la nouvelle cuisine prévoit dans ses équipements d'augmenter la capacité du portage de repas.
- une partie de la véranda abritera une buanderie familiale à disposition des locataires et des aides à domicile,
- le réaménagement des bureaux offrira plus de confort et d'espace au comité cantonal et pourra recevoir les activités d'une coordination gérontologique.

A quand le début des travaux ? Au cours du premier trimestre de l'année qui vient (l'an 2000).

Un dernier point important : les appartements actuels ne seront pas touchés par les travaux, il n'y aura pas de déménagements ni de perturbation dans le fonctionnement des centres vitaux du foyer :

- pendant la construction de la nouvelle cuisine, l'ancienne pourra continuer son activité jusqu'au moment du changement de salle à manger.
- une fois cette première opération réalisée, les travaux pourront commencer dans l'ancienne cuisine pour y réaliser les appartements neufs.

## VOIRIE

Le printemps 1999 aura été marqué par une forte pluviométrie, notre réseau routier de voies communales et départementales a souffert, cette situation a engendré divers problèmes : travaux supplémentaires sur le "pluviale" avec pour conséquence un certain retard dans l'entretien régulier ainsi qu'une voirie communale désormais éprouvée.

### CONCERNANT L'EAU PLUVIALE

Des pluies abondantes et de forts et exceptionnels orages en juin, d'importantes coulées de boue, plusieurs inondations d'habitations ont amené nos services techniques assistés du corps des sapeurs-pompiers à intervenir : pompage, pose de pièges à eau, dômes d'enrobée, etc...

Ces orages ont mis en évidence que notre réseau routier, comme bien d'autres en des points précis de notre commune lors de circonstances exceptionnelles n'étaient pas capables "d'encaisser" en si peu de temps une aussi forte arrivée d'eau de pluie et parfois de boue et ce plus particulièrement au bas du bourg de l'Armor "Prat Ouern et route de Kermagen".



Conscient des graves problèmes posés en ces circonstances, nous avons sollicité les services départementaux de l'Équipement (qui délaissent notre commune probablement par manque de moyens financiers), la Compagnie Générale des Eaux, nos services techniques, afin de trouver les solutions.

A ce jour, plusieurs résultats ont été obtenus. Beaucoup reste cependant à faire, il nous faut corriger les erreurs du passé.

La municipalité s'y emploie, bien qu'il reste néanmoins certain que nous ne pourrons jamais résoudre tous les problèmes survenant lors de situation exceptionnelle : il est nécessaire que chacun le comprenne bien et plus particulièrement les propriétaires des maisons se trouvant en contre bas des routes.

### ENTRETIEN COURANT

Malgré le surcroît de travail ainsi qu'une repousse rapide de la végétation, l'élagage n'a pas connu trop de retard.

Perturbées quelque peu les demandes de travaux courants des particuliers seront dans leur grande majorité suivant l'urgence satisfaits avant l'hiver.

### VOIRIE COMMUNALE

Le programme de réfection des routes en 1999 a été réalisé par l'entreprise BOURGEOIS-PICHARD. La réception des travaux s'est déroulée au mois de septembre, rien à signaler sur ces travaux, sinon le bon travail de l'entreprise.

### PLAGES

Une météo capricieuse, un afflux d'algues, cette année inhabituelle, ont perturbé l'organisation des services techniques surpris par l'ampleur du phénomène.

Malgré plusieurs enlèvements de 200 à 300 m<sup>3</sup>, nos plages n'ont pas été durant l'été toujours très accueillantes.

Nul doute qu'il faudra l'année prochaine travailler différemment pour régler ce problème ponctuel. Ce service aura un coût que notre collectivité se devra d'assumer.



## RENDONS HOMMAGE A NOS ANCIENS

L'école publique de l'Armor a cette année 101 ans ; pour rendre hommage a cette vieille dame, nous avons demandé à une demoiselle, Marie LE MARCHAND, domiciliée à Chanterreau en l'Armor, institutrice en retraite et âgée de 88 ans de nous parler de ses débuts d'enseignante.

Après deux années de divers remplacements dans les écoles alentour, Mademoiselle LE MARCHAND prit à l'Armor en 1931 le poste d'institutrice de maternelle (et parfois du C.P.) qu'elle garda jusqu'à son départ en retraite en 1966.

Elle vécut durant ces 35 années, dont les 5 ans d'occupation allemande, les transformations de notre école et les bouleversements de notre société.

Il n'y avait à l'époque à l'Armor qu'une seule école divisée en deux parties : celle des garçons composée de trois classes et celle des filles de quatre classes dont la maternelle.

Les élèves de la classe de Mademoiselle LE MARCHAND âgés de 4 à 6 ans, puis ensuite de 2 à 6 ans étaient nombreux puisqu'elle y compta certaines années plus de 45 enfants. Sans femme de service à ses débuts, la maîtresse assurait l'enseignement et s'occupait en plus de la propreté des " tous petits ". La très grande majorité des enfants venaient à l'école à pied parfois de très loin, en sabots de bois, les grands surveillant les petits. Bien que très heureux la plupart de ces enfants originaires de familles nombreuses vivaient pauvrement.

A la suite de la création et la " concurrence " de l'école privée à l'Armor, un service de cantine inexistant à l'époque fut créé : les parents d'élèves apportaient en début de mois divers ingrédients, souvent des légumes et l'institutrice en fond de classe préparait la soupe sur le vieux poêle.

Durant la guerre 39-45 le fournisseur principal de PAIMPOL, faute d'essence ne pouvant livrer les marchandises à l'Armor, les institutrices à tour de rôle durant les jours de repos se rendaient à vélo à PAIMPOL chercher les denrées principales : sucre, pâtes, etc...

Après guerre, la municipalité décida la création d'une véritable cantine, Marie PADEL dite " Malie " fut la première cantinière et exerça son activité durant près de 20 ans.

La création d'un poste de femme de service suivit et apporta à Mademoiselle LE MARCHAND plus de temps de s'occuper de sa tâche principale : enseigner, elle le fit durant ces nombreuses années avec passion, autorité et amour des enfants. Elle a durant sa longue carrière parfaitement rempli son rôle d'institutrice et inculqué à des centaines d'élèves de l'Armor les bases de l'écriture et du calcul indispensables au développement des enfants.

Marie LE MARCHAND toujours tendrement appelée "Mademoiselle" par ses anciens élèves, garde la nostalgie de cette époque.

Chaque jour à pied, de Chanterreau à la presqu'île, elle part faire ses courses, n'hésitez pas à lui parler de cette époque, elle saura captiver votre attention et aura très certainement l'occasion de vous raconter certaines anecdotes pleines de vérité et d'humour.



## CAP ARMOR ET ANIMATIONS

Cap Armor est le résultat d'un partenariat entre le Conseil Général des Côtes d'Armor, qui met à disposition un animateur sportif départemental (Patrice DELORME) et les communes qui, par une participation financière, rémunèrent les animateurs et prêtent leurs installations sportives ou autres afin de pouvoir organiser les animations durant la saison estivale.

Cette année, Cap Armor a remporté un très vif succès, dû tant à la diversité de ses activités qu'au sérieux et à la gentillesse de ses animateurs : Alain, Laure et Frédéric.

597 personnes ont participé aux activités de Cap Armor dont 145 habitant dans le canton :

|    |                      |
|----|----------------------|
| 22 | de Lézardrieux,      |
| 75 | de Pleubian,         |
| 11 | de Pleumeur-Gautier, |
| 24 | de Pleudaniel,       |
| 8  | de Kerbors,          |
| 5  | de Lanmodez.         |

Quant aux touristes : 79 étaient en vacances à Lézardrieux., 243 à Pleubian, 19 à Pleumeur-Gautier, 30 à Pleudaniel, 6 à Trédarzec, 11 à Kerbors, 37 à Lanmodez et 27 hors canton.

Les activités les plus prisées ont été : les danses bretonnes, le tir à l'arc, la descente en rappel des clochers des églises de Pleudaniel et Kerbors, les tournois de badminton et le kayak de mer.

C'est un public de tout âge qui a pris part à ces animations. Il est à déplorer que les habitants du canton n'en profitent pas plus pour s'initier à toutes sortes d'activités souvent méconnues.

Chaque samedi, au marché de Pleubian et le vendredi, à Lézardrieux, une distribution du programme de la semaine est effectuée par les animateurs et chacun peut, ensuite s'inscrire au Syndicat d'Initiative ou au Point I à Kérantour.

Souhaitons que le succès de Cap Armor 1999 engendre un engouement encore plus important pour l'an 2000 et que Cap Armor permette aux touristes et aux habitants de la presqu'île de se rencontrer.

Le Comité des Fêtes du bourg a organisé, au cours de cet été, de nombreuses animations.

Nous citerons la fête de la musique sur le bourg en collaboration avec les commerçants, la Saint-Jean avec le traditionnel Tantad.

Le soir du 13 juillet, les estivants et toute la Presqu'île avaient rendez-vous à Brestan pour assister au " feu d'artifice ". La soirée s'est poursuivie par le bal avec l'orchestre qui a fait valser et twister les moins jeunes mais aussi avec Loïc à la sono qui a sorti les derniers tubes pour les plus jeunes.

A la mi-août, le fest-noz prévu au Launay a dû, suite aux intempéries, avoir lieu à la salle omnisports : 200 personnes y ont dansé jusqu'à une heure avancée.

Deux autres fest-noz (en juillet sur la place, en août à la salle des fêtes) ont été organisés avec l'aide des commerçants : les Pleubiannais mais aussi les estivants ont participé nombreux et se sont donnés la main pour le " Coste ar Hoat ". Un grand merci au groupe " Korventenn " qui a animé de bout en bout le fest-noz du mois d'août laissant des danseurs fatigués mais certainement enchantés par cette soirée.

Pour conclure, merci à tous les bénévoles qui ont permis que toutes ces fêtes se déroulent de la meilleure façon qui soit.

## SAISON TOURISTIQUE

L'automne arrive, l'heure des bilans aussi et plus particulièrement celui de la saison touristique 1999. Après un démarrage un peu timide, malgré le temps superbe du mois de juillet, les touristes sont arrivés à la mi-juillet et comme les années passées, la saison touristique a duré jusqu'aux environs du 20 août.

Au mois d'août, les meublés ont tous été loués et l'affluence des estivants pouvait se remarquer lors du marché hebdomadaire. Le soleil nous avait pourtant quelque peu oubliés en août.

Les animations ont attiré un grand nombre de personnes, tant au bourg qu'à l'Armor, ou à Brestan pour le 14 juillet. Les Festou Noz bénéficient d'un engouement particulier, tant les soirées organisées que les séances d'initiation à la danse bretonne.

Le Syndicat d'Initiative de PLEUBIAN et la Maison de la Presqu'île de KERANTOUR, eux aussi jouent un rôle important dans la réussite de la saison touristique, par leur connaissance de la commune et des diverses animations, ils contribuent au bon déroulement des séjours des vacanciers.

Des séjours de plus en plus brefs, des envies de découvrir et de se déplacer font des communes littorales, des lieux qui se doivent d'être attractifs, aussi nous remercions ceux qui, chaque année, bénévoles et commerçants, s'efforcent de créer des animations afin de rendre le séjour à PLEUBIAN le plus agréable possible.

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 1. - RENTREE 1999-2000

A ce jour 261 enfants sont inscrits en primaire et maternelle, répartis entre les trois écoles :

- écoles du bourg et de l'Armor : 153 inscrits
- école Saint-Georges : 108 inscrits

A noter pour cette année le rapprochement des écoles du bourg et de l'Armor, qui pour des raisons de meilleure répartition des classes ont souhaité la mise en place d'un échange inter-école. De ce fait la municipalité a instauré un système de ramassage scolaire (transport LAURENT) matin et soir pour un coût de 75 000 F par an. Cette solution n'est que provisoire en attendant l'achat d'un minibus.

A noter également l'arrivée de nouveaux enseignants :

A l'Armor :  
*Mademoiselle Gwénaëlle DAVY*  
*Mademoiselle Maryne RONDEL*  
*Mademoiselle Marine JALABERT*

A PLEUBIAN :  
*Monsieur Jean-Pascal MARTIN*  
*Monsieur Yves LEROUX (remplaçant de Madame DUPAGNY),*

enfin les fidèles au poste :

*Mademoiselle Monique COATANOAN*  
*Mademoiselle Anne-Yvonne DE KERANGUE.*

### 2. - SOUTIEN SCOLAIRE

Dès le mois d'octobre, le soutien scolaire va redémarrer ; la municipalité a fait parvenir à tous les enfants concernés (CE 1 - CE 2 - CM 1 - CM 2 - 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>) un bulletin d'inscription.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous inscrire le plus rapidement possible en mairie, afin que la commission puisse élaborer les groupes de travail.

N'oubliez pas également qu'une seule matière sera dispensée par enfant.

Nous vous informerons dans le prochain bulletin du taux de participation.



### 3. - OPERATION DICTIONNAIRES

Comme chaque année, afin d'honorer le passage de nos enfants en 6<sup>ème</sup>, la municipalité a distribué 32 dictionnaires aux heureux lauréats :

- 6 pour l'école de l'Armor
- 9 pour l'école Saint-Georges
- 17 pour l'école du bourg.

Opération qui sera renouvelée l'année prochaine.

### 4. - CONSEIL JEUNE

Le conseil municipal " enfants " arrive à échéance. La municipalité souhaite renouveler cette expérience mais sous une forme différente.\*

Il s'agirait cette fois d'un conseil jeune intéressant les Pleubiannais nés en 83 - 84 - 85. Nous profitons de cette rubrique pour lancer un appel de candidatures, toutes les personnes intéressées par ce projet peuvent déjà s'inscrire en mairie, à la suite de quoi une réunion sera programmée afin de réaliser la mise en place.

## JEUNESSE - CULTURE

### JEUNESSE

Un après-midi rencontre des 25 ans de l'école publique de PLEUBIAN, s'est déroulé au mois de juin dernier, avec une exposition photos. Un montage de film réalisé par Monsieur LE MERCIER d'une durée de deux heures pour rappeler certains souvenirs.

Le pot de l'amitié et la 1ère page de Ouest-France du jour de leur naissance leur a été offert par la mairie.

### CULTURE - PANNEAUX DE RUES

Les nouveaux panneaux de rues offert par l'Association Culturelle de PLEUBIAN ont été mis en place par les services techniques municipaux.

Nous reviendrons sur cet événement lors de notre prochain Bulletin (couleurs) de fin d'Année.

## SECURITE

### 1.) BILAN SORITES CENTRE SECOURS DE PLEUBIAN

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| - Intervention en mer            | : 7  |
| - Secours à personnes accidentés | : 37 |
| - Interventions diverses         | : 11 |
| - Feux                           | : 3  |

### 2.) RANDONNEE DU SECOURISTE

A l'initiative de Monsieur Jean-Louis LE LOUEDEC, chef de corps du centre de secours de PLEUBIAN, une " randonnée du secouriste " a été organisée le 27 juin 1999.

7 ateliers avec cas concrets étaient proposés à chaque participant et ceci sous la surveillance de moniteurs et de médecins.

Une vingtaine de personnes ont participé à cette matinée malgré des conditions météo désastreuses. Pour clôturer cette randonnée, la municipalité a offert à tous les participants un pot de l'amitié.

Cette opération sera probablement reconduite tous les ans dans un centre de secours de la compagnie différent.

## MAISONS FLEURIES

Comme chaque année le concours des maisons fleuries a donné lieu à une cérémonie de remise des prix.

Cette dernière s'est déroulée en mairie le jeudi 12 août à 18 H.

Sur les 12 inscrits, le choix de la commission s'est porté sur :

1. Madame Paule LE GUEN, 13 Chemin du Sillon Noir
2. Monsieur Laurent SADOU, 28 rue Saint-Cyr
3. Monsieur Jean GUILLOU, 7 Kergall

Bravo à tous les participants et bonne chance pour l'année prochaine.

# - SPORT - SPORT - SPORT - SPORT - SPORT - SPORT -

## FOOTBALL

Le mercredi 7 juillet dernier, l'A.S.PLEUBIAN et l'E.S. du Trieux recevaient l'EN AVANT de GUINGAMP et le S.M. CAEN pour un match de préparation du championnat de D 2.

Le public était venu nombreux à cette rencontre peu habituelle au stade de la gare (1 200 spectateurs).

Malheureusement les joueurs pros n'ont pas fait trembler les filets pleubiennais, au grand regret des plus jeunes spectateurs, qui n'avaient que la chasse au autographes ou prises de photos avec les joueurs pour se consoler.

Les deux présidents petit Louis LE MORVAN pour l'A.S.P. et Philippe HENRY pour l'E.S.T. tenteront dès que possible de rééditer ce genre de rencontre, où tout le monde s'y est bien retrouvé.

En avant de Guingamp



## PISTE DES GOEMONIERS

Le dimanche 4 juillet, la 3ème édition de la piste des goémoniers prenait son départ dans l'enceinte de la société SETALG sur la zone artisanale de Pen Lan.

Plus de 200 coureurs au départ de ce périple de 63 kms de sentiers du littoral, dans des conditions climatiques très difficiles, le vainqueur de l'épreuve en 3 H 20 minutes pulvérisait le record de 98 de 30 minutes.

Quelques courageux du canton prirent part à cette course : MM. LE ROUZES, Yannick LE JEAN, Fabrice L'HEREEC et Vincent LAUBIN franchirent la ligne d'arrivée sur la plage de Trestel.

Les organisateurs satisfaits du développement de ce genre d'épreuve prévoient 300 participants pour l'Édition 2000.

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations sportives ont repris leurs activités, pour les inscriptions ou renseignements, s'adresser à :

- |           |                          |
|-----------|--------------------------|
| GYM Club  | - Mmes LESSARD - TREHIOU |
| MARDANSE  | - Mme Martha DONOSO      |
| FOOTBALL  | - M. Louis LE MORVAN     |
| BADMINTON | - MM. MIGNON - MEAR      |
| TENNIS    | - Mme Germaine BOURGÉ    |



*Les coureurs du Canton*

## INFOS / FLASH – INFOS / FLASH – INFOS / FLASH – INFOS

### TERRAIN DE CAMPING DE LANEROS

Ce terrain de camping municipal pourrait à terme connaître un fort développement profitable à notre collectivité, il faudrait pour cela le céder.

Une estimation des domaines fixe sa valeur à 500 000 F, à suivre.....

### TERRAIN DES SPORTS

Le grillage autour du complexe sportif (ancienne partie) est en très mauvais état (rouillé et dangereux), il semble nécessaire de le remplacer en totalité ou partiellement. Un devis a été demandé.

### REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Le transport des enfants entre l'Armor et PLEUBIAN s'effectue en car pour un coût quotidien de 500 F soit annuellement 75 000 F à la charge de la commune.

### EGLISE DU BOURG

La facture du nettoyage de l'église après travaux de maçonnerie par une entreprise spécialisée s'est élevé à 20 000 F H.T.

### PERMIS DE CONSTRUIRE

L'office des H.L.M. a déposé en mairie courant septembre deux demandes de permis :

- lotissement KERLEAU à PLEUBIAN : construction de 6 logements,
- foyer-logements : création de logements supplémentaires et construction d'une nouvelle cuisine.

### ORAGES VIOLENTS

Lors de forts orages, des coulées de boues dévalent des champs en forte pente provoquant une grave nuisance au voisinage et une insécurité sur nos voies communales : il a été demandé aux intéressés responsables de remédier au mieux et rapidement.

### SIGNALÉTIQUE MAIRIE

Une nouvelle signalétique mairie sera établie pour un coût H.T. de 7 000 F environ.

## INFOS DIVERSES

### PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES AU CENTRE MEDICO-SOCIAL

|                     |   |
|---------------------|---|
| M.S.A               | Mme BERTHELEME<br>le 2 <sup>ème</sup> lundi du mois<br>de 9 H 30 à 12 H                   |
| SECURITE<br>SOCIALE | Mme Anita STEPHANT<br>le jeudi<br>de 9 H 30 à 11 H 30                                     |
| E.N.I.M.            | Mme KERGUNTUIL<br>le 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi du mois<br>de 10 H à 12 H |
| R.M.I.              | Mme DHAVERNAS<br>le jeudi sauf le 1er du mois<br>de 9 H 30 à 11 H 30                      |

### TOUR DE GARDE DES MEDECINS

#### OCTOBRE

|                   |  |
|-------------------|--|
| 03.10.99          | Docteur SAHUC - Tél. 02.96.20.19.00      |
| 10.10.99          | Docteur DEHON - Tél. 02.96.20.16.38      |
| 17.10.99          | Docteur MENIER - Tél. 02.96.22.97.38     |
| 24.10.99          | Docteur THOMAS - Tél. 02.96.22.85.26     |
| 31.10 et 01.11.99 | Docteur LE QUELLEC - Tél. 02.96.22.91.54 |

#### NOVEMBRE

|           |                                     |
|-----------|-------------------------------------|
| 07.11.99. | Docteur TOURNIER - 02.96.20.18.30.  |
| 11.11.99  | Docteur LE QUELLEC - 02.96.22.91.54 |
| 14.11.99  | Docteur BOURDIEU - 02.96.22.89.78.  |
| 21.11.99  | Docteur DEBY - 02.96.20.10.30.      |
| 28.11.99  | Docteur LE CORRE - 02.96.22.91.42.  |

#### DECEMBRE

|                        |                                   |
|------------------------|-----------------------------------|
| 05.12.99               | Docteur SAHUC - 02.96.20.19.00    |
| 12.12.99               | Docteur DEHON - 02.96.20.16.38    |
| 19.12.99               | Docteur MENIER - 02.96.22.97.38   |
| 25 et 26.12.99         | Docteur THOMAS - 02.96.22.85.26   |
| 31.12.99 et 01.01.2000 | Docteur BOURDIEU - 02.96.22.89.78 |

QUALITE DE L'EAU : Nitrates : 35 mg

### CALENDRIER DES FETES du 15 octobre au 31 décembre 1999

|                        |   |
|------------------------|---|
| Mercredi 10 novembre : | Loto des chasseurs                            |
| Samedi 4 décembre :    | Repas Ecole Saint-Georges (Restaurant PERRON) |
| Vendredi 17 décembre : | 18 H Calendrier des fêtes 2000                |



*Le comité des Fêtes de l'Armor au travail*



*Brocante du 15 août au Launay*